



SYNDICAT FO DU PERSONNEL DE PLAINE COMMUNE

Syndicat.FO@Plainecommune.com.fr

Elections Professionnelles

Le Comité Technique de Plaine Commune Election du 6 Décembre 2018

Chers(es) Collègues,

Le **6 Décembre prochain**, vous allez être appelés à désigner vos représentants pour le Comité Technique.

Le Comité Technique est compétent pour les questions générales d'organisation et de fonctionnement des services, ainsi que pour les questions relatives à la formation, aux reclassements et aux problèmes liés à l'Hygiène et à la Sécurité.

Le comité technique doit être saisi des questions suivantes :

Suppressions de services et d'emplois - Création d'emplois - Dissolution d'un établissement public local - Changement de régime juridique d'un établissement public local - Délégation de Service Public - Organisation des services (réorganisations importantes de service, transfert de service, déménagement ou modifications physiques d'un service...) - Mise en œuvre des critères d'attribution du régime indemnitaire - Modalités d'organisation du temps de travail (ARTT - aménagements horaires - astreintes et permanences - congés - autorisations d'absences - temps partiels - modalité journée solidarité..) - Modifications durées hebdomadaires de travail - Compte-épargne temps - Règlements intérieurs - Plans de formations - Modalités d'enregistrement des informations internes - Mise en œuvre des technologies de l'information (internet - intranet - usage téléphone...) - Schéma informatique - Gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences (GPEEC) - Bilan social - Projets de service - Mesures de salubrité et de sécurité des agents concernant les locaux et les installations - Prescriptions réglementaires - Méthodes et techniques de travail et choix des équipements ayant une influence sur la santé des agents - Projet d'aménagement des lieux de travail - Mesures en faveur des personnes handicapées - Mesures en faveur de la parité et des femmes enceintes - Fonctionnaires mis à disposition (rapport annuel) - Conditions d'accueil des apprentis - Contrats aidés (rapport annuel) - Mise en œuvre du congé de fin d'activité - Création des emplois à temps non complet.



Le C.T peut procéder, à sa propre initiative aux investigations suivantes : Enquêtes à l'occasion des accidents du travail ou maladies professionnelles - Actions de formation à l'hygiène et à la sécurité des personnels - Etude du rapport annuel établi par la médecine préventive - Etude du rapport annuel de prévention des risques professionnels - Examen des observations formulées par les agents de prévention.

DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL, POUR QUOI FAIRE ?

Qui peut négocier avec l'Employeur, sinon EUX !!!

QUE FONT LES ELUS FO ? :

Les élus FO participent toute l'année à l'ensemble des réunions organisées et proposées par Plaine Commune aux Organisations Syndicales:

- Les réunions dans le cadre de **l'AGENDA SOCIAL** : La politique RH – Le projet d'administration - Les protocoles d'accords – Les règlements intérieurs – Le PPCR - Le régime indemnitaire - Les risques-psychosociaux – Les conditions climatiques difficiles – Le bilan social.
- Les réunions sur : L'élaboration des ODJ des CT et des CHSCT – L'évaluation professionnelle - Les avancements de grade et les promotions internes - Les addictions – L'analyse des accidents du Travail - La protection sociale – Les attributions vestimentaires – La restauration RIE – Les locaux – La charte informatique - L'Intranet – Le droit syndical.



Les élus FO participent également à toutes les Visites de Sites, à toutes les inspections de locaux en présence d'un ACFI, à toutes les élaborations des arbres des causes, dans le cadre des accidents du Travail ; etc.

Pour mieux défendre les intérêts des agents, les élus FO sont partout. Aussi vrai qu'un agent bien informé en vaut DEUX, un élu bien informé défend MIEUX !!!

Chaque jour, on manque de respect aux agents. Chaque jour, les agents voient leurs droits bafoués. Chaque jour, Plaine Commune réduit les avantages et les acquis des agents. Sans cesse, les U.T infligent des sanctions aux agents. Les conditions de travail se dégradent chaque jour. **STOP !!!**

Le Syndicat et les représentants du Personnel FO dénoncent, et luttent au quotidien contre la dégradation des conditions de travail des agents.

Le Syndicat et les représentants du Personnel FO dénoncent, et luttent au quotidien contre le harcèlement, contre l'excès de pouvoir, contre toutes les discriminations, et contre toutes les Injustices !!!

Le Syndicat FO porte Haut et Fort toutes les revendications des agents. Il défend les agents à la Commission Administrative Paritaire. Recours divers (Entretiens Professionnels, Formations, etc.) - Conseil de Discipline - Tribunal Administratif. Il défend également les agents à la Commission de Réforme.

FORCE OUVRIERE siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique ;
FORCE OUVRIERE défend les Statuts de la Fonction Publique et le Code du Travail.

LE PROGRAMME DU SYNDICAT FO DE PLAINE COMMUNE :

- Continuer à participer à tout ce que propose l'E.P.T Plaine Commune ;
- Continuer à négocier avec l'Autorité ;
- Continuer à faire des propositions ;
- Continuer à défendre les Droits et les Acquis des agents ;
- Continuer à revendiquer de nouveaux Droits ;
- Continuer à lutter contre l'Injustice, la Discrimination, le Harcèlement, l'Excès de Pouvoir et la Dégradation des Conditions de Travail ;
- Continuer à porter haut et fort, les revendications des agents ;
- Continuer à défendre le Service Public ;
- **Rester Libre et Indépendant.**



Chacun sait ce que fait le syndicat FO.

**Le syndicat FO dit ce qu'il fait, et il fait toujours ce qu'il dit !!!
Le syndicat FO, c'est une équipe soudée au service des agents.**

ATTENTION !!! Les Elections Professionnelles déterminent la **Représentativité des Syndicats.**

Elles peuvent faire disparaître un syndicat, et par là même ses élus, car ce sont les suffrages obtenus au Comité Technique qui déterminent son existence, son pouvoir et ses moyens d'actions (**Le Nombre d'élus et le Nombre d'heures accordées pour les activités syndicales**).

SUR LA REPRESENTATION EQUILIBREE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DES INSTANCES PARITAIRES

Quelle que soit l'élection, le syndicat FO a toujours été favorable à la parité entre les Hommes et les Femmes. Le syndicat FO n'a pas attendu la modification d'une loi, d'un décret ou autres textes, pour faire de la parité une priorité. Le bureau du syndicat FO compte trois Femmes. Ces trois personnes sont toutes élues du Personnel (CT / CHSCT). Le syndicat FO souhaiterait en compter plus.

Pour Force Ouvrière, le décret N°85-565 du 30 Mai 1985 modifié, ne va pas assez loin. Force Ouvrière est pour les 50/50.

C'est vous qui décidez, mais, NE RESTEZ PAS SANS VOIX...

Pour le Respect de vos Droits et Pour la Défense de vos Intérêts,

**LE 6 DECEMBRE PROCHAIN, VOTEZ FAITES VOTER FO !!!
QUE LA FORCE SOIT OUVRIERE !!!**

Conformément à la Loi, les élus au CHSCT seront désignés par les organisations syndicales, et leur nombre dépendra des suffrages obtenus au Comité Technique.

LE CHSCT. Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail est consulté sur toutes les mesures de salubrité et de sécurité applicables aux locaux et aux installations, ainsi que sur les prescriptions concernant la protection sanitaire du Personnel exposé à des risques, tant sur le plan médical qu'organisationnel.



SYNDICAT **F.O** DU PERSONNEL DE PLAINE COMMUNE

Immeuble LE MONDIAL

21, avenue Jules Rimet – 93200 Saint-Denis

Tél. 01 55 93 56 15 – 06 26 47 72 85

Syndicat.FO@Plainecommune.com.fr

Le Comité Technique de Plaine Commune ELECTION DU 6 DECEMBRE 2018

Liste présentée par le Syndicat Force Ouvrière du Personnel de Plaine Commune, adhérent à la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière.

O	NOMS	PRENOMS	SEXES	U.T	VILLES
1	BOUETEL	Gérard	Masculin	Parcs et Jardins	Stains
2	CHATTAOUI	Mériéma	Féminin	Maison de l'Emploi	Epinay-sur-Seine
3	TIBALDO	Ugo	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Ouen
4	GUGLIELMINI	Eric	Masculin	Parcs et Jardins	Stains
5	BESSON	Thierry	Masculin	Parcs et Jardins	Villetaneuse
6	OBRY	Emmanuel	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Denis
7	DUBOIS	Patricia	Féminin	Maison de l'Emploi	Saint-Ouen
8	KOUBAA	Youcef	Masculin	Assainissement et Eau	Aubervilliers
9	ROI	Stéphane	Masculin	Parcs et Jardins	Epinay-sur-Seine
10	PAYET	Séverine	Féminin	DGST	Siège
11	FABULAS	Fabien	Masculin	Parcs et Jardins	Stains
12	DIANOR	Djibril	Masculin	Parcs et Jardins	La Courneuve
13	SAADOUNE	Leïla	Féminin	DSIM	Siège
14	BOURC'HIS	Eric	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Denis
15	GOLPART	Jérôme	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Denis
16	GUERRIER	Thierry	Masculin	Propreté	Pierrefitte-sur-Seine
17	DABO	Fatoumata	Féminin	Propreté	Stains
18	WITT	Hélène	Féminin	Parcs et Jardins	Saint-Denis
19	GRELET	Laura	Féminin	Parcs et Jardins	Villetaneuse
20	HERBERT	Gérôme	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Ouen
21	MANIGA	Jean	Masculin	Propreté	Saint-Denis
22	BUSARELLO	Nicolas	Masculin	Propreté	P.V.S
23	MLYNARCZYK	Alain	Masculin	Parcs et Jardins	Stains
24	SINGH	Eveline	Féminin	Propreté Cadre de Vie	Saint-Denis
25	LEGENDRE	Yves	Masculin	Parcs et Jardins	Aubervilliers
26	N'DIGHOU	Agathe	Féminin	Maison de l'Emploi	Epinay-sur-Seine
27	CORNEVAUX	Lionel	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Denis
28	KAMOISE	Gérard	Masculin	Parcs et Jardins	Stains
29	SEBAGH	Jennyfer	Féminin	Parcs et Jardins	Aubervilliers
30	DESSORT	Donatien	Masculin	Parcs et Jardins	Saint-Ouen
31	DECRETON	Thierry	Masculin	Propreté	Saint-Denis
32	BRACHET	Pascal	Masculin	Voirie	Pierrefitte-sur-Seine
33	ECOUPAUD	Véronique	Féminin	Parcs et Jardins	Aubervilliers
34	LEGER	Guillaume	Masculin	Mobilier Urbain	Aubervilliers
35	BAZIN	Grazyna	Féminin	Maison de l'Emploi	Saint-Ouen
36	SETHAM	Marie-George	Féminin	Cadre de Vie	La Courneuve

Nombre de Femmes : 13 – Nombre d'Hommes : 23

Délégué de liste : Emmanuel OBRY – Suppléant : Gérard BOUETEL